

procès. Si ce procès avait été ordonné, quelle aurait été l'humiliation des inculpés devant le public et dans ce costume interdit par les convenances !

Elles furent donc congédiées sans autre circonstance aggravante.

Tirons, lecteur, de ce fait la moralité qui suit :

Les femmes doivent attendre à domicile leurs maris absens, et ne pas se déguiser quand elles sortent le soir.

Faute de suivre ce précepte, il peut leur en coûter, soit cinq louis d'amende, soit un mois d'emprisonnement, et beaucoup de mortification en sus des peines légales. Avis à tout bon entendeur de la ville et des faubourgs !

ÉCOUTE, POLICHINELLE !

Monsieur *Polichinelle* voulant répondre au *Fantasque*, nous parle d'années en connaisseur pénétré de son sujet. Il lui a paru surprenant qu'un âne de la taille du *Fantasque* n'ait pas été tuable. S'il faut raisonner d'après ce calcul, le fin journal en question vivra de longs jours, car on le trouve plus épais que bien d'autres et il est incontestablement plus gros que le *Fantasque* !

Nombre de gens décident de l'importance d'un journal par son format ; c'est qu'ils raisonnent à la *Polichinelle*. Ce journal n'a pas du tout compris le *Fantasque* à propos de ce préjugé grotesque. C'est une nouvelle preuve d'intelligence de la part du soi-disant *Polichinelle*.

Mais *Polichinelle* ayant publié une histoire sottre et même immorale, veut s'en excuser en disant que " ce livre sort de la librairie de M. J. Bte. Rolland, purgée de toutes mauvaises productions contemporaines, et qu'il a passé entre les mains d'un homme éclairé." Pauvre explication ! Que l'histoire de *Marie de Beauvilliers* sorte de la librairie de M. Rolland, soit ; que la librairie de M. Rolland ait été purgée, soit encore ; que le livre ait passé entre les mains de M. Rolland, passe s'il le faut ; mais tout cela ne prouvera jamais que *Marie de Beauvilliers* puisse être une composition méritant d'être lue et qu'elle n'est pas immorale. M. J. Bte. Rolland a purgé sa librairie de mauvais livres, mais le fait est qu'il ne l'a pas purgée de cette histoire, car il est possible que l'histoire en question soit passée entre ses mains sans avoir passé sous ses yeux. Cela est simple et à la portée de l'ami *Polichinelle*, sans doute !

Nous n'en voulons pas à monsieur *Polichinelle*, bien que nous lui ayons trouvé les oreilles un peu longues. La preuve que nous serons mûs par les meilleurs sentiments dans nos rapports avec lui, c'est que nous l'avons censuré à bonne enseigne, et que nous ne lui chercherons pas noise à propos de bottes. Nous lui engageons à cette fin notre parole de *Fantasque*, et c'est une parole de roi celle-là !

P. S. — Venant à peine d'achever le petit article ci-dessus, nous nous apercevons que *Polichinelle*, devenu à la fin plus avisé, ne continue pas la publication de son roman de *Marie de Beauvilliers*, mais qu'il la discontinu au contraire dans son troisième numéro. Tudieu, quelle découverte ! Ce gentil *Polichinelle* veut bien croire que sa littérature n'est pas bonne, et il la retranche. Devrait-il après cela chercher à la défendre ou à l'excuser un tantinet en disant qu'elle a passé entre les mains de M. Rolland ! *Polichinelle* n'est pas franc par exemple, puisqu'il régimbe de cette ma-